

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-29_15

Séance du 29 mai 2020

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt, et le vingt-neuf mai, à 19 h 10, le conseil
 En exercice : **15** municipal de la commune, convoqué **le 25 mai 2020**, s'est réuni
 Présents : **14** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
 Votants : **15** sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud FAUQUET-
 LEMAITRE.

Présents :

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Francis DUGAUQUIER, Olivier BARTHELEMY, Pierre
 ETTORI, Gabrielle FOUQUET, Daniel TILMANT, Patrick CHOLIEU, Sylvie BROWN, Christine
 LAFORET, Jean-Christophe BRUNEL, Tiffany EMERIC, Hélène CANDELPERGHER, Sylvie
 CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

Absents excusés donnant pouvoir :

Maxime TRANCHAND donne procuration à Tiffany EMERIC

Absents :

Madame Anne-Hélène CONILH a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au SYMIELECVAR

Le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR ;

Vu l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 06/12/2019 « composition du Comité Syndical » ;

Considérant qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** de la commune
auprès du SYMIELECVAR ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des
suffrages à l'élection des délégués, en conformité avec l'article L.5212-7 du C.G.C.T. ;

Monsieur le Maire précise que selon l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut
décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.
Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal d'adopter la procédure de vote à main
levée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

☞ Pour la désignation du délégué titulaire :

Se propose comme candidat Monsieur Daniel TILMANT.

Nombre de votants: 15

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

➤ M. Daniel TILMANT: 15 Voix.
ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

☞ Pour la désignation du délégué suppléant :
Se propose comme candidat Monsieur Pierre ETTORI. 15
Nombre de votants : 5
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8
Majorité absolue :
Ont obtenu :

➤ M. Pierre ETTORI : 15 Voix.
ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DESIGNE :

Le délégué titulaire est : Monsieur Daniel TILMANT.

Le délégué suppléant est : Monsieur Pierre ETTORI.

Et transmet cette délibération au Président du SYMIELECVAR.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Monsieur le Maire,
Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.

